

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2009

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

**Présents** : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry – POLASTRO Maryse – PIZOT Katya (Adjoints)  
BUCHAUT Romain – ROUANET Christian – BENLAKHLEF Omar – GOMEZ Jacqueline – VANPARYS Odette - SALIGNAC Elisabeth – COURRIAS Bernard

M. BELOTTI Michel donne pouvoir à M. CURINIER Erick  
Mme CHARRASSE Véronique donne pouvoir à M. COURRIAS Bernard  
Mme LE PENVEN donne pouvoir à Mme POLASTRO Maryse

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente :  
**APPROUVE** à l'unanimité.

## **1. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU POS APPLICABLE A LA ZAC DU CASTELLET « EXTENSION 2008 »**

Après avoir pris connaissance des conclusions du rapport du Commissaire Enquêteur relatives à l'enquête publique (du 16 Mars au 16 Avril 2009) concernant la Modification du POS de la Commune. A l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **APPROUVE** la modification du POS concernant l'intégration du Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) de la ZAC Castellet dans le secteur NAE, à savoir Plan de la zone UE et règlement de la zone UE applicables à la ZAC du Castellet.
- **DIT Que** conformément à l'article 123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de 1 mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département

## **2. APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION ZAC DU CASTELLET « EXTENSION 2008 »**

Après avoir pris connaissance du dossier de réalisation de la ZAC, à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **APPROUVE** les programmes des Equipements Publics, le programme global des constructions, les modalités provisionnelles de financement échelonnées dans le temps, de la ZAC Castellet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à la réalisation de la ZAC Castellet (cahier des charges de cession de terrains, document d'arpentage, plan de bornage, convention de servitude, convention de participation, compromis de vente, acte authentique de vente etc ...).

## **3. COMMERCIALISATION DES TERRAINS ZAC DU CASTELLET « EXTENSION 2008 »**

Suite à l'approbation du dossier de réalisation et en vue de procéder à la commercialisation des terrains de la ZAC du Castellet, à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **fixer le prix de vente des terrains de la ZAC Castellet** selon leur situation, leur topographie et leur commercialisation dans la fourchette
  - **de 28.00 € /m<sup>2</sup> HT minimum**
  - **de 40.00 € /m<sup>2</sup> H.T. maximum**
- **FIXE le tarif de la participation aux droits et obligations de la ZAC** prévue par l'article L311-4 du code de l'urbanisme
  - **à 25.00 € / m<sup>2</sup> H.T..**

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00.